

Racing Club de Bruxelles – Groupe Allure Libre **Règlement du Challenge Performance**

Objectifs du challenge

Créer une émulation parmi les membres en les invitant à participer à des épreuves de courses de fond organisées, dont un nombre limité est proposé directement par le Comité afin de rassembler les membres et de promouvoir la visibilité du club. Cette visibilité est accentuée par le port recommandé du maillot du club et par une inscription aux courses sous le seul sigle "RCB", ce dernier critère permettant de classer le club lorsqu'un classement par équipes est établi et de faciliter la recherche des résultats par le responsable.

Types de courses admises au challenge :

Le membre participe au challenge par le biais de deux types de courses :

1) Des courses désignées par le Comité et réparties de manière homogène sur le calendrier, dans le respect des critères suivants :

- un nombre total de 21 épreuves dont certaines peuvent être dédoublées par les organisateurs en plusieurs distances, cela afin de rendre la participation aux courses du challenge accessible à l'ensemble des membres;
- une certaine proximité autour de Bruxelles;
- une diversité en termes de surface, de difficulté ou de distance, représentative de la multiplicité de la pratique de la course à pied;
- une variété ou une nouveauté dans les courses proposées d'année en année.

La liste des courses désignées par le Comité est publiée par l'intermédiaire du bulletin "A l'air Libre" et du site internet du club (www.rcb-gal.be).

2) Afin de ne pas pénaliser les membres qui, par leur préparation spécifique pour une course de grand fond, s'interdisent de participer temporairement aux courses proposées par le Comité, celui-ci élargit le challenge à des projets de longue haleine, pour autant qu'ils respectent les critères suivants :

- le vainqueur doit terminer le parcours dans un temps officiel supérieur à 2 heures;
- la course doit être ouverte à tous et faire l'objet d'un classement officiel individuel;
- s'il s'agit d'une course à étapes, seules les étapes répondant aux trois critères ci-dessus peuvent rentrer en ligne de compte.
- les courses ou parties de courses combinées avec d'autres sports doivent être de même distance pour tous les participants et ne peuvent être courues simultanément par les membres d'une même équipe.

Classement

Un membre n'est classé dans le challenge qu'à partir du jour où sa cotisation a été versée sur le compte de l'association "RCB-GAL".

Chaque participation fructueuse à une course du challenge donne droit à des points selon des règles de calcul précisées ci-après. Toutefois, l'attribution des points pour les 21 courses du challenge *Performance* est limitée aux seuls membres ayant inscrit RCB ou le nom d'une association caritative (Ligue Braille, Croix-Rouge, etc.) sous l'intitulé d'équipe – pour autant bien sûr que l'organisateur de la course reprenne comme attribut le club d'appartenance du coureur. Les membres s'inscrivant sous un autre intitulé (société, sponsor, autre club de course à pied, toute autre inscription ou absence d'inscription club) ne se verront pas attribuer de point pour cette course du challenge *Performance*.

Un classement par épreuve et un classement général sont élaborés et publiés régulièrement sur le site du club, en principe après chaque épreuve figurant au calendrier du challenge.

La recherche des résultats des membres dans les courses proposées par le Comité est faite automatiquement par le responsable du challenge. Par contre, la prise en compte d'une participation à une course libre s'opère à l'initiative du membre, en prévenant le responsable du challenge.

Les 7 meilleurs résultats de l'année calendrier, choisis parmi les deux meilleurs résultats de courses libres et les 7 meilleurs résultats de courses désignées par le Comité, sont retenus et additionnés pour le classement général du membre. Toutefois, si un membre participe à plusieurs courses du challenge du même organisateur ayant lieu le même week-end, seule la meilleure de ces courses est reprise.

Par ailleurs, la meilleure des courses libres est comptée deux fois, de telle sorte que le membre sera repris au classement général final pour autant qu'il satisfasse à l'une des quatre combinaisons suivantes :

- 7 courses proposées par le Comité;
- 6 courses proposées par le Comité et un résultat de course libre;
- 5 courses proposées par le Comité et la meilleure course libre comptant double;
- 4 courses proposées par le Comité et deux courses libres dont la meilleure comptant double.

Le classement final du challenge fait l'objet d'une proclamation de résultats et d'une remise de prix organisées lors de l'assemblée générale de l'association (le "GALa"), ayant lieu traditionnellement le second week-end de janvier de l'année qui suit le challenge.

Catégories d'âge

En outre du classement général et d'un classement par sexe, le challenge prévoit un classement par décennie d'âge :

SD, SH (Seniors Dames et Seniors Hommes) : 39 ans au plus ;
A1, V1 (Aînées 1, Vétérans 1) : 49 ans au plus ;
A2, V2 (Aînées 2, Vétérans 2) : 59 ans au plus ;
A3, V3 (Aînées 3, Vétérans 3) : 69 ans au plus ;
etc.

Un participant est intégré à la catégorie d'âge supérieure lors du challenge au cours duquel il fête une décennie; un participant fait partie de la catégorie V2 même s'il fête ses 50 ans le 17 octobre (au plus tard le 31 décembre) de l'année du challenge.

Calcul des points

Le Comité précise au besoin le système de calcul des points avant la course afin de prévenir les malentendus.

Les points attribués à chacune des courses du membre sont le résultat du rapport entre le temps de référence de la course et le temps mis par le membre, multiplié par 1000¹.

Les règles de calcul visent à uniformiser les points obtenus par épreuve pour un même effort fourni et à pallier à la volatilité des résultats lorsque trop peu de coureurs sont présents sur une même épreuve.

Par défaut, le temps de référence d'une course est le minimum entre deux mesures. La première est le temps du coureur le plus proche du 10^{ème} pourcent des participants dont le temps à l'arrivée est au plus deux fois le temps du vainqueur. Ce temps est majoré de 2% pour les courses appartenant aux challenges Delhalle et Scott2Run et minoré de 2% pour les courses appartenant au challenge du Brabant Wallon. La seconde mesure est le temps du vainqueur majoré de 25%².

Exception 1 : les compétitions organisées par le RCB-GAL et les épreuves grandes distances (courses libres) ont un temps de référence fixé à l'avance :

- 5.000 mètres sur piste : 3'40" par km;
- TriGAL poursuite et 10.000 mètres sur piste : 3'52" par km;
- Galopades : 3'58" par km;

¹ Si le temps de référence est 42'56" (2576 secondes) et que le membre court en 49'13" (2953 secondes), il obtient $(2576/2953)*1000 = 872,333$ points.

² Sur une course de 735 participants dont 717 terminent l'épreuve dans un temps inférieur à deux fois le temps du vainqueur, la première mesure sera le temps du 72^{ème} arrivé (10% de 717=71,7). Si le vainqueur termine l'épreuve en 35'00" et que le 72^{ème} arrivé termine en 42'56", le temps de référence est le minimum entre 2576 secondes (42'56") et 2625 secondes (1,25*le temps du vainqueur en secondes), donc 42'56". Si, par contre, le premier termine en 34'00", le temps de référence est le minimum entre 2576 et 2550 secondes, donc 2550 secondes ou 42'30".

- Course de l'heure : vitesse de référence convertie selon la méthode expliquée sous l'exception 2 ci-dessous et utilisant comme base de calcul un temps de référence de 3'52" par km pour un coureur qui parcourt 10km en une heure³;
- Semi-marathons et 20km de Bruxelles : 4'06" par km
- Marathons: 4'30" par km
- 100 km : 5'10" par km
- Le temps de référence par kilomètre des courses dont la distance ou la durée sont intermédiaires entre le semi-marathon et le 100 km est calculé par interpolation logarithmique⁴ entre les temps de référence du semi-marathon, du marathon, et du 100 km.

Exception 2 : Lors d'une épreuve du challenge, si plusieurs courses sont organisées en parallèle par le même organisateur, le temps de référence d'une course annexe est déterminé par une conversion du temps de référence de la course rassemblant le plus de participants sous deux fois le temps du vainqueur. La vitesse de référence de la course annexe est obtenue en ajoutant à la vitesse de référence de la course principale, le logarithme en base 2 du rapport des distances⁵.

Exception 3 : Les courses de plus de 2000 participants ne permettant pas un calcul du temps de référence selon la règle de base et n'appartenant à aucune des exceptions ci-dessus ont un temps de référence égal à celui du 200^{ème} arrivant.

Temps mesuré avec une puce électronique

Lorsqu'une course fait usage d'une puce électronique, permettant de déterminer le temps réellement mis par le coureur de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée, le temps du coureur qui sera retenu pour cette course sera ce temps réel et non pas le temps officiel mesuré entre le signal de départ et le franchissement de la ligne d'arrivée par le coureur. Le temps de référence utilisé pour l'attribution de points au challenge tiendra également compte, le cas échéant, des temps réels et non pas des temps officiels (dans une course ayant 690 arrivants et suivant la règle de base, le temps de référence sera le 70^{ème} temps réel et pas le temps réel du 70^{ème} arrivant).

³ Un coureur qui parcourt X mètres en une heure aura les points suivants : $X/(3600/232-\log_2(X/10000))$. Si X = 12000 alors le coureur obtient 786,67 points à la course de l'heure.

⁴ $v_x = v_M - ((v_M - v_{100}) * \log(X/42,195) / \log(100/42,195))$ où v_x , v_M et v_{100} sont les vitesses de référence de la distance visée (X), du marathon et du 100km.

⁵ Si la course principale fait 25 km et que le temps de référence est de 1h40'16" (14,960 km/h de moyenne) et que la course annexe mesure 14,6 km, la vitesse de référence est 14,96 km/h + $\log_2(25/14,6) = 15,736$ km/h. Le temps de référence de la course annexe exprimé en secondes est donc $14,6 * (3600/15,736) = 3340,11$ secondes, soit 55'40",11sec.